



En quinze ans, la moitié des Franciliens résidant dans des espaces « pauvres » ont changé de commune

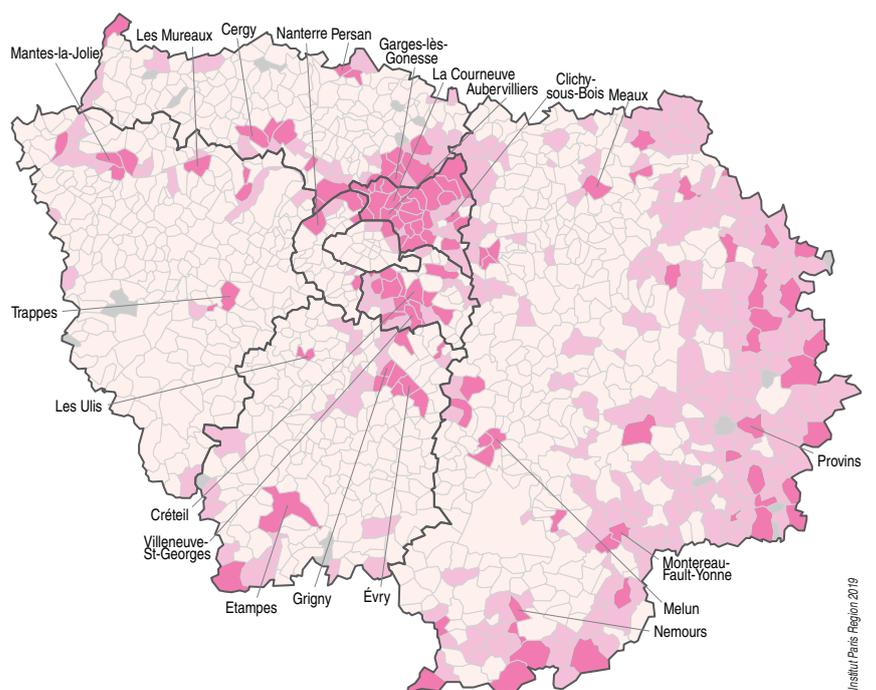
Les habitants des territoires les plus pauvres, loin d'être voués à l'immobilisme résidentiel, sont plus mobiles que les autres Franciliens : un habitant sur deux a changé de commune entre 1999 et 2014. Ils partagent avec l'ensemble des Franciliens les mêmes motifs de déménagement : résidentiels, familiaux et professionnels. Cependant, les parcours de vie des immigrés se déroulent plus souvent au sein de ces territoires, contribuant au renforcement de leur présence dans les espaces pauvres.

Frédéric Bertaux, Nadia Boussad, Insee Île-de-France ; Mariette Sagot, L'Institut Paris Region

À l'échelle nationale, de façon générale, la mobilité résidentielle diminue depuis le début des années 2000. Bien que partiellement liée au vieillissement de la population, cette baisse touche tous les âges, et les mobilités de proximité comme celles de longue distance. La crise de 2008 a fortement freiné les déménagements (*Pour en savoir plus*). Un niveau élevé du chômage, une baisse des revenus ou des incertitudes face à l'avenir tendent à fixer les ménages dans l'attente de jours meilleurs. En Île-de-France, les tensions sur le marché immobilier contribuent également à cette diminution. Entre 2004 et 2016, les prix à l'achat des logements anciens franciliens ont progressé de 70 %, les loyers de 45 % à Paris et de plus de 35 % dans le reste de l'agglomération parisienne. Dans le même temps, le niveau de vie (*Définitions*) médian des Franciliens n'augmentait que de 25 %. Les territoires accessibles aux ménages franciliens modestes et aux classes moyennes tendent ainsi à se restreindre.

Dans ce contexte, les communes franciliennes dont le niveau de vie est le plus faible (ou communes « défavorisées ») (*Champ*) sont-elles pour autant devenues des territoires « nasses » desquels il serait difficile de partir ? Le suivi des parcours

1 Les communes franciliennes les plus pauvres sont essentiellement urbaines



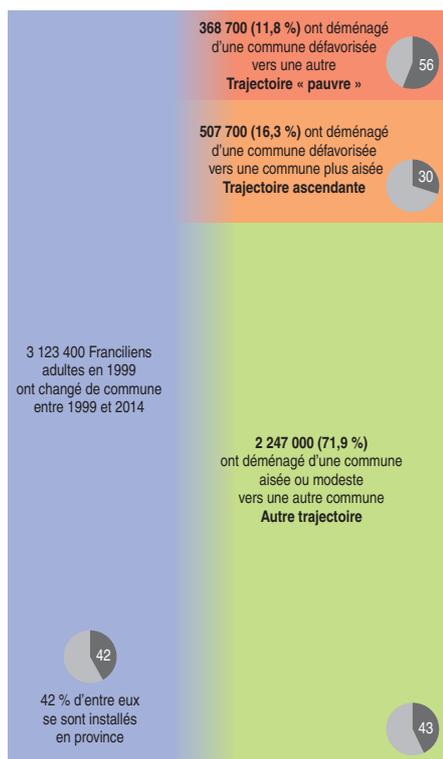
Géographie des communes franciliennes les plus pauvres en 2014

- Les 10 % de communes les plus pauvres
- Les 20 % de communes un peu moins pauvres
- Autres communes franciliennes
- Secret statistique (moins de 50 ménages)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

2 En quinze ans, plus de trajectoires ascendantes

Trajectoires résidentielles des adultes franciliens ayant changé de communes entre 1999 et 2014 (hors décès et départs vers l'étranger)



La hauteur des rectangles est proportionnelle aux effectifs.

Source : Insee, EDP.

résidentiels de Franciliens, âgés de 18 ans ou plus en 1999, permet d'éclaircir cette question et d'identifier les éléments favorisant les mobilités vers des territoires plus « aisés » (mobilité résidentielle ascendante) (*Champ*). Il s'appuie sur l'échantillon démographique permanent (*Sources*), qui décrit les trajectoires résidentielles de ces Franciliens jusqu'en 2014 et les relie à leur parcours professionnel, familial, et aux changements de statut d'occupation.

Mobilité résidentielle : des comportements semblables, au premier abord, entre les populations les plus pauvres et les autres

Entre 1999 et 2014, la moitié (51 %) des Franciliens de 18 ans ou plus ont changé de commune. Cette proportion est du même ordre pour les Franciliens qui résidaient dans les territoires de forte pauvreté (52 %), c'est-à-dire les 10 % des communes franciliennes dont les niveaux de vie médians des habitants sont les plus faibles en 2014. Ce sont pour l'essentiel des communes urbaines fortement présentes dans la banlieue nord de Paris (*figure 1*). En 1999, 27 % des Franciliens de 18 ans ou plus y vivaient. Parmi les résidents de ces communes défavorisées en 1999, trois adultes sur dix vivent

désormais dans une commune dont le niveau de vie médian est plus élevé. Ils ont suivi une trajectoire résidentielle ascendante. Globalement, les territoires défavorisés ont vu partir 508 000 adultes vers une commune plus aisée de la région ou de province (*figure 2*), alors qu'ils ont accueilli, à l'inverse, 214 000 Franciliens qui résidaient, en 1999, dans une commune plus aisée. Les trajectoires ascendantes se sont effectuées sept fois sur dix au sein de l'Île-de-France. En revanche, les Franciliens résidant en 1999 dans une commune défavorisée, et ayant emménagé dans une autre commune défavorisée, sont partis majoritairement en province (56 %). Qu'ils résident ou non dans une commune défavorisée, les Franciliens les plus mobiles sont les jeunes et les locataires du parc privé. Huit jeunes sur dix âgés de 18 à 30 ans en 1999 ont changé de commune, contre un peu plus du quart pour les 60 ans ou plus. De même, sept locataires du parc privé sur dix en 1999 ont changé de commune, contre la moitié des occupants du parc social et quatre propriétaires sur dix. Les immigrés apparaissent moins mobiles : 42 % ont changé de commune, contre 52 % des autres Franciliens adultes. Ce résultat n'englobe pas les départs vers l'étranger : leur prise en compte aboutirait à une mobilité des immigrés nettement plus élevée. Enfin, si l'on écarte le cas des retraités peu mobiles, les changements de commune apparaissent peu liés aux catégories sociales ou au type de ménage.

Des motifs de déménagement partagés quelle que soit la commune de départ

Les parcours de vie (événements familiaux, professionnels, choix résidentiels) constituent les principaux déterminants des déménagements. Ils sont également communs à tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence initial.

L'accession à la propriété est un élément essentiel de mobilité. Parmi les Franciliens ayant changé de commune, les « mobiles », la part des propriétaires passe de 41 % en 1999 à 65 % en 2014, alors qu'elle augmente très peu parmi les Franciliens « stables », ceux qui n'ont pas changé de commune de résidence. Parmi ces derniers, six sur dix étaient déjà propriétaires en 1999. Un tiers des « mobiles » a pu accéder à la propriété, pour 7 % des « stables ». Parmi les ménages ayant changé de commune, six locataires du parc privé sur dix et la moitié des locataires du parc HLM (52 %) en 1999 sont devenus propriétaires en 2014. L'accession à la propriété contribue par conséquent de la même façon à la mobilité, quel que soit le niveau de richesse des communes de départ. Un tiers des « mobiles » des territoires défavorisés sont devenus proprié-

taires (que la mobilité ait été ascendante ou non), contre 6,5 % seulement des adultes restés dans leur commune.

Les événements familiaux s'accompagnent aussi fréquemment d'un déménagement. Les mises en couple sont nettement plus fréquentes parmi les « mobiles » (15 % contre 5 %). L'agrandissement de la famille – venue du premier enfant ou d'un enfant supplémentaire pour les couples avec enfant(s) – a concerné 17 % des Franciliens mobiles, pour 7 % des « stables ». L'impact des motifs familiaux n'apparaît pas non plus significativement différent pour les Franciliens résidant en 1999 dans des territoires défavorisés : 15 % des « mobiles » sont en couple quinze ans plus tard, soit deux fois plus que les personnes restées dans leur commune (6 %).

Enfin, le parcours professionnel peut aussi induire une mobilité. Un tiers des actifs ouvriers ou employés en 1999 sont devenus cadres ou exercent une profession intermédiaire en 2014 (hors départs à la retraite). Cette proportion est plus élevée parmi ceux qui ont changé de commune de résidence pendant la période (38 %) que parmi les « stables » (29 %). Elle différencie cependant nettement les mobilités ascendantes (38 %) des déménagements entre communes pauvres (28 %).

Des effets structurels masquent une sur-mobilité dans les communes les plus pauvres

La mobilité renvoie ainsi à une multiplicité de facteurs fortement entremêlés. En isolant l'effet propre de chacun d'entre eux (*figure 3*), il s'avère que, quel que soit le lieu de résidence initial, les facteurs les plus discriminants au regard de la mobilité résidentielle sont, par ordre décroissant d'importance, l'accession à la propriété, l'âge, les modifications dans la sphère familiale et, dans une moindre mesure, le degré de richesse du lieu de résidence initial, l'origine immigrée ou non, ainsi que le parcours professionnel. L'accession à la propriété apparaît comme le principal moteur de la mobilité. Sur la période 1999-2014, toutes choses égales par ailleurs, les accédants ont 2,2 fois plus de chances de changer de commune que les personnes qui, en 1999 comme en 2014, ont conservé le même statut d'occupation (hors HLM). À l'opposé, la probabilité d'être mobile sur le plan résidentiel est 2,8 fois plus faible pour ceux qui sont restés dans le parc HLM.

La mobilité est aussi fortement liée au cycle de vie. Les jeunes de moins de 30 ans en 1999 sont 1,8 fois plus mobiles que les adultes de 30 à 59 ans. La constitution des familles et leur agrandissement, tout comme les ruptures d'union, sont des facteurs décisifs de déménagement pour adapter au mieux

3 L'accession à la propriété, premier facteur de mobilité

Modèle logistique expliquant la mobilité communale entre 1999 et 2014

Modalités des variables explicatives	Probabilité relative d'être mobile, par rapport à l'individu de référence
Âge	
Moins de 30 ans	1,8
Entre 30 et 60 ans	Réf.
60 ans ou plus	n.s.
Origine	
Immigrée	0,6
Non immigrée	Réf.
Parcours professionnel	
Stabilité (CS+, cadre ou profession intermédiaire)	Réf.
Stabilité (CS-, employé ou ouvrier)	0,9
Amélioration (passage de CS- à CS+)	1,1
Passage à la retraite	1,1
Autre	1,0
Parcours résidentiel	
Accession à la propriété	2,2
Stabilité (parc HLM)	0,4
Stabilité (hors parc HLM)	Réf.
Autre	1,9
Parcours familial	
Agrandissement de la famille (couple sans enfant devenu couple avec enfant(s))	1,5
Agrandissement de la famille (le nombre d'enfants du couple a augmenté)	1,3
Mise en couple	1,6
Stabilité du type de ménage	Réf.
Autre	1,2
Commune de résidence en 1999	
Groupe 1 (communes défavorisées)	1,3
Groupe 2 (communes modestes)	1,2
Groupe 3 (autres communes)	Réf.

Réf. : caractéristique de référence.

n.s. : non significatif.

Lecture : pour identifier les facteurs qui ont le plus d'impact sur la mobilité, la probabilité d'avoir changé de commune entre 1999 et 2014 a été modélisée à partir de différentes variables caractéristiques des individus EDP. Ce modèle permet, pour une situation de référence donnée, de mesurer l'impact de la modification d'une variable sur la probabilité d'effectuer une mobilité. L'individu de référence choisi a entre 30 et 60 ans, n'est pas immigré, est CS+ (cadre ou profession intermédiaire) en 1999 comme en 2014, est propriétaire ou locataire (hors parc HLM) aux deux dates, appartient au même type de ménage aux deux dates et réside en 1999 dans les 70 % de communes franciliennes les plus aisées. Selon le modèle, un individu de moins de 30 ans et aux autres caractéristiques identiques a 1,8 fois plus de chances d'avoir effectué une mobilité que l'individu de référence.

Source : Insee, EDP.

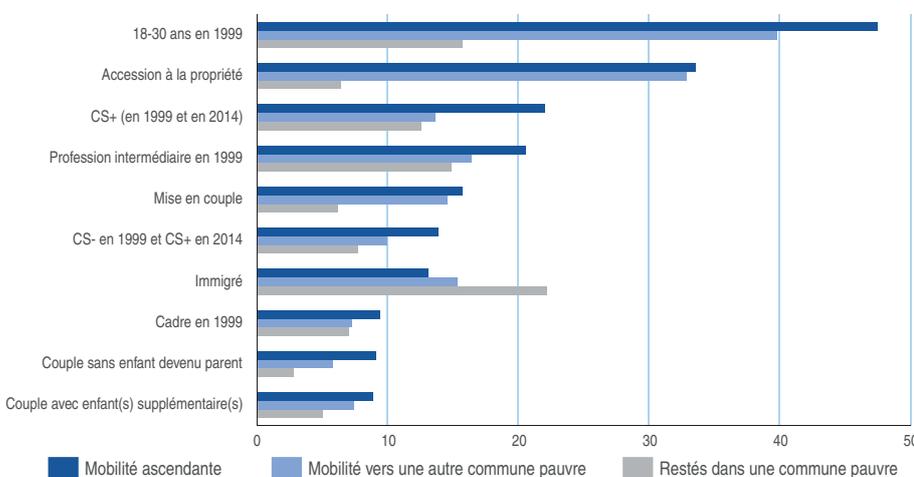
la taille du logement à celle de la famille. La mise en couple comme la venue du premier enfant génèrent une probabilité d'avoir changé de commune, sur la période, respectivement 1,6 fois et 1,5 fois plus forte que la stabilité de la configuration familiale aux deux dates.

Les facteurs ne relevant pas de la sphère familiale ou du logement ont un impact plus modéré. La propension des immigrés à changer de commune de résidence est 1,5 fois plus faible que celle des autres Franciliens. L'ascension professionnelle influe relativement peu. Les actifs qui ont amélioré significativement leur statut – passant d'ouvrier ou employé à profession intermédiaire ou cadre – apparaissent à peine plus mobiles que les autres actifs : 1,1 fois plus que ceux qui sont restés dans le groupe « professions intermédiaires ou cadres » et 1,2 fois plus que ceux qui sont restés dans le groupe « ouvriers ou employés ».

Dans ce contexte, les Franciliens résidant en 1999 dans les communes où le niveau de vie des habitants est faible apparaissent plus mobiles que les autres. Si, globalement, la mobilité ne paraît guère plus élevée dans ces territoires, c'est en raison d'effets structurels qui tendent à l'amoindrir. En effet, les immigrés, moins mobiles que les personnes nées en France (les « natifs »), y sont surreprésentés : ils y constituent 18 % de la population adulte en 1999 contre 9,5 % dans le reste de l'Île-de-France. Par ailleurs, la structure du parc de logements tend aussi à limiter la mobilité globale : les logements locatifs privés y sont moins présents (15 % contre 22 % des logements ailleurs). Au final, une fois tous les précédents facteurs pris en compte, leur propension à changer de commune est 1,3 fois plus élevée que celle des résidents des 70 % des communes les plus aisées.

4 Les mobiles ascendants ont souvent des parcours professionnels plus favorables

Franciliens qui résidaient dans une commune pauvre en 1999 : différences de profils au regard de leur mobilité



CS+ : cadre ou profession intermédiaire ; CS- : ouvrier ou employé.

Lecture : 47,5 % des Franciliens qui ont déménagé d'une commune pauvre à une commune plus aisée (mobilité ascendante) ont de 18 à 30 ans en 1999, contre 40 % de ceux qui se sont installés dans une autre commune pauvre, et 16 % de ceux qui sont restés dans une commune pauvre ; 8,9 % des Franciliens qui ont fait une mobilité ascendante étaient en couple avec enfant(s) en 1999 et le sont toujours en 2014, en ayant agrandi leur famille dans l'intervalle (enfant(s) supplémentaire(s)).

Source : Insee, EDP.

Les parcours professionnels ascendants facilitent la sortie des territoires exposés à la pauvreté

La mobilité dans les territoires défavorisés répond donc aux mêmes déterminants qu'ailleurs, avec toutefois quelques différences d'intensité. Les propriétaires y apparaissent plus mobiles : 45 % ont changé de commune, contre 41 % des propriétaires résidant dans les autres communes franciliennes. C'est aussi le cas des « natifs » : 55 % ont quitté leur commune, contre 52 % des autres Franciliens « natifs ».

Cependant, les personnes qui ont quitté les territoires défavorisés pour une commune plus aisée (30 %) se distinguent assez nettement de celles qui se sont installées dans une autre commune pauvre (22 %). Elles sont plus jeunes, en début de parcours familial, plus souvent natives ou en ascension professionnelle (figure 4). Les jeunes

Sources

Créé à la fin des années 1960, l'**échantillon démographique permanent (EDP)** permet de suivre des trajectoires individuelles dans le temps : parcours familiaux et matrimoniaux, mobilité résidentielle, professionnelle et sociale, les logements occupés et l'articulation entre ces différents domaines de vie. Il renseigne aussi sur les origines (étrangères ou non) des personnes. Il compile des informations issues de cinq sources, principalement les recensements de la population depuis 1968, les enquêtes annuelles de recensement depuis 2004, et les bulletins de l'état civil. Depuis 2011, les données socio-fiscales y sont intégrées. La taille de l'échantillon a été quadruplée dans les années 2000 pour compenser le passage à un recensement par sondage. Désormais, les personnes nées le 2, 3, 4 ou 5 janvier ou les quatre premiers jours d'avril ou de juillet sont également suivies, en sus des personnes nées les quatre premiers jours d'octobre. Le panel offre ainsi des points de repère dans les trajectoires de vie même s'il ne permet pas un suivi fin de la chronologie des événements.

Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Champ

L'étude appréhende la situation en 2014 d'un échantillon de Franciliens de 18 ans ou plus présents dans l'échantillon démographique permanent (EDP) en 1999, quel que soit leur lieu de résidence en France métropolitaine en 2014. Les situations familiales, professionnelles, au regard du logement ou de la commune de résidence sont saisies à deux dates distantes de quinze ans et ne figurent pas tous les changements qui ont pu intervenir entre-temps. Les personnes décédées ou parties à l'étranger sont exclues du champ de l'analyse. La taille de l'échantillon (35 400) ne permet pas une approche très fine du territoire.

Trois grands territoires ont été retenus :

- le groupe des communes « défavorisées » rassemble les 10 % des communes franciliennes les plus pauvres, essentiellement urbaines, en 2014 (niveau de vie médian inférieur à 20 148 €) ; 30 % des Franciliens y vivent à cette date ;
- le groupe des communes modestes rassemble les 20 % des communes suivantes sur l'échelle des revenus ; 19 % des Franciliens y vivent ;
- le groupe plus aisé rassemble les 70 % des communes restantes ; 51 % des Franciliens y vivent.

Les communes de province ont également été classées suivant le barème francilien de 2014.

L'étude appréhende la mobilité à travers le changement de commune entre 1999 et 2014. Elle distingue la mobilité au sein du groupe des communes défavorisées (trajectoire « pauvre ») des trajectoires ascendantes (passage d'une commune pauvre à une commune modeste ou plus aisée) et des autres trajectoires.

adultes de moins de 30 ans constituent ainsi 48 % des sortants vers une commune plus aisée, contre 40 % des sortants vers une autre commune défavorisée. La venue du premier enfant est aussi plus fréquente dans les mobilités ascendantes.

Le parcours professionnel ascendant ou l'appartenance aux catégories plus diplômées riment davantage avec une mobilité résidentielle ascendante. Ainsi, les actifs cadres ou exerçant une profession intermédiaire aux deux dates représentent 22 % des mobilités ascendantes, contre seulement 14 % pour la mobilité entre communes défavorisées et 13 % pour les Franciliens des espaces pauvres restés dans leur commune. Quant aux actifs qui sont passés d'ouvrier ou employé à profession intermédiaire ou cadre, ils s'observent plus fréquemment au sein des trajectoires ascendantes (14 %) que parmi les mobilités entre territoires pauvres (10 %), ou encore parmi les « stables »

(8 %). Il en va de même pour les étudiants : ceux qui s'inscrivent sur une trajectoire ascendante sont plus nombreux à exercer une profession intermédiaire ou un métier de cadre en 2014 (68 %) que les « mobiles » entre communes pauvres (57 %) ou les « stables » (50 %).

Si l'on tient compte de tous les facteurs pris isolément, le parcours professionnel ascendant démarque bien les personnes en mobilité résidentielle ascendante des autres Franciliens résidant en 1999 dans des communes défavorisées. Après les motifs liés au logement (accession à la propriété), la sphère professionnelle différencie le plus les personnes qui sont parties des communes défavorisées, juste avant l'âge et l'origine. Les cadres et professions intermédiaires qui le sont restés ou les actifs qui le sont devenus ont eu une plus grande propension à effectuer une mobilité ascendante que les autres actifs (1,3 fois plus que ceux qui sont

restés employés ou ouvriers). Le modèle confirme aussi que les immigrés ont une moindre chance de s'inscrire sur une trajectoire résidentielle ascendante.

Finalement, si 30 % des adultes des territoires les plus pauvres ont réalisé une trajectoire ascendante entre 1999 et 2014, cette proportion atteint 50 % pour ceux qui ont accédé à la propriété, 47 % pour les jeunes de 18 à 30 ans et 42 % pour les actifs restés ou devenus cadres ou professions intermédiaires. Les employés et ouvriers qui le sont restés s'inscrivent dans la moyenne (30 %). A contrario, seulement 22 % des immigrés ont déménagé vers une commune plus aisée, et 59 % d'entre eux résident encore dans leur commune en 2014. Autrement dit, depuis le début des années 2000, l'origine étrangère est un frein important à la mobilité résidentielle, et a contribué au renforcement de la concentration des immigrés dans les territoires défavorisés. ■

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :

Marie-Odile Liagre et Brigitte Rigot

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Rapport de l'Observatoire des territoires, « Les mobilités résidentielles en France, tendances et impacts territoriaux », CGET, 2018.
- Solignac M., « L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique », in *Population*, vol. 73, n° 4, Ined, 2018.
- Poncelet Th., Sagot M., Trigano L., « Gravier l'échelle sociale est plus aisée en Île-de-France qu'en province », *Insee Analyses Île-de-France* n° 50, décembre 2016.
- Pan Ké Shon J.-L., « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles », *Revue française de sociologie*, 2009/3.